



Communiqué de presse GA/PAL/889

NOUVEL APPEL A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE POUR QU'ELLE AIDE ISRAELIENS ET PALESTINIENS A S'EXTRAIRE DU «BOURBIER ACTUEL» EN ENCOURAGEANT LA REPRISE DU DIALOGUE POLITIQUE

Réuni le 15 mai au Siège de l'ONU, à New York, le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a adopté la déclaration ci-après concernant la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et les efforts déployés pour parvenir à la reprise de véritables négociations politiques entre les parties :

Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se déclare à nouveau gravement préoccupé par les répercussions de l'offensive israélienne sur les moyens de subsistance de milliers de Palestiniens et sur l'infrastructure de l'Autorité palestinienne. Cette violente campagne menée dans les villes, les villages et les camps de réfugiés de Cisjordanie a fait un nombre important de morts et causé des dégâts énormes à l'infrastructure des services publics et aux biens des particuliers. Qui plus est, elle a gravement porté atteinte aux capacités des institutions de l'Autorité palestinienne pour ce qui est d'assurer des services dont le besoin se fait cruellement sentir, et elle a étouffé l'économie palestinienne. En raison des bouclages rigoureusement appliqués et des autres restrictions imposées, même aux organismes internationaux et aux missions envoyées par des donateurs, il a été pratiquement impossible de porter secours à la population palestinienne en détresse. La communauté internationale n'a pas encore mesuré toute l'ampleur des destructions commises au cours de cette opération militaire.

Cela dit, en revanche le Comité a été heureux de constater que le Conseil de sécurité de l'ONU s'impliquait davantage dans la question. Dans une série d'importantes résolutions adoptées ces deux derniers mois, le Conseil a confirmé qu'il appuyait l'idée de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; il a demandé qu'Israël retire ses troupes des villes palestiniennes et il s'est félicité que le Secrétaire général ait créé une équipe d'établissement des faits concernant les événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine. Notre Comité regrette cependant que le Conseil ait été empêché de donner suite à ses propres résolutions concernant la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. L'attitude d'Israël vis-à-vis du Conseil et du Secrétaire général est, il faut le dire, inadmissible. Aussi avons-nous été profondément déçus que le Conseil ne s'acquitte pas de la responsabilité que lui confère la Charte en prenant des mesures de fermeté face au mépris affiché pour son point de vue et ses décisions.

Comme on s'apercevait que l'action du Conseil n'aboutirait pas, l'Assemblée générale a repris sa dixième session extraordinaire d'urgence. Dans sa résolution ES-10/10 du 7 mai 2002, adoptée à une majorité écrasante, elle a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur les événements survenus récemment à Djénine et dans d'autres

villes de Palestine, en se servant des moyens et de l'information disponibles. Le Comité estime qu'il conviendrait que ce rapport soit établi sans tarder et qu'il soit aussi complet que possible.

Au lendemain de ces événements, et afin de tirer parti de la conjoncture propice mais éphémère créée par la fin des sièges du quartier général du Président Arafat, à Ramallah, et de l'Église de la Nativité, ainsi que par une baisse sensible de la violence, il faut agir rapidement pour que reprenne un processus politique visant à aboutir à un règlement définitif. Il est grand temps que l'idée communément admise de la coexistence, en paix, de deux États, Israël et la Palestine, devienne une réalité. Une conférence internationale à large participation pourrait aider à définir les étapes et le calendrier du processus, comme le « Quatuor » l'a envisagé lorsqu'il s'est réuni à Washington le 2 mai. Nous sommes favorables à ce genre d'action, notamment en ce qui concerne une participation plus active de l'ONU et de son Secrétaire général, qui ont déjà fait la preuve qu'ils pouvaient jouer un rôle positif et utile.

En même temps, nous sommes profondément préoccupés par ce que fait Israël pour tenter de compromettre ou de retarder les perspectives de progrès dans ce sens, en posant de nouvelles conditions préalables et même en remettant en question le fondement même de la solution à deux États et en faisant fi de l'esprit comme de la lettre des acquis de Madrid et d'Oslo. Nous estimons que des déclarations telles que celle par laquelle, dans une résolution récemment adoptée, le Comité central du Likoud a rejeté la création d'un État palestinien, donnent certainement de quoi s'inquiéter et risquent d'avoir d'amples répercussions sur l'action menée pour aboutir à la paix et à la stabilité dans la région.

Notre Comité estime que les parties devraient avancer d'un pas régulier, et avec détermination, vers un véritable processus politique. La communauté internationale et les organes qui la représentent, agissant dans le cadre de la Charte des Nations Unies, doivent assumer leurs responsabilités et s'en acquitter intégralement. Il faut prendre rapidement des mesures en vue de la création d'un État palestinien souverain et d'un seul tenant, dans les territoires palestiniens qu'Israël occupe depuis 1967, avec Jérusalem pour capitale. Il ne faut pas permettre à la puissance occupante de repousser indéfiniment l'aboutissement à un accord final, selon les grandes lignes qui sont déjà connues et largement acceptées, à savoir celles énoncées dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, le principe « terre contre paix » et les normes du droit international, ni de dicter unilatéralement les conditions d'un tel accord.

Tandis qu'on s'active sur le plan politique, la communauté internationale des donateurs est une fois de plus sollicitée pour offrir au peuple palestinien des secours humanitaires d'urgence et une aide économique. Aujourd'hui, face aux ravages extrêmes constatés sur le terrain, le peuple palestinien a grand besoin, et ce de plus en plus, de bénéficier d'une aide économique accrue.

Sachant très bien que le temps presse, nous lançons un nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle aide les parties à s'extraire du bourbier actuel, en assurant le retour à la normale et en reprenant un dialogue politique véritable, avec pour objectif de finir par aboutir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine. Dévoué au mandat que l'Assemblée générale des Nations Unies lui a confié, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien continuera de suivre la situation et d'agir au service de la réalisation de cet objectif.